



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU PAYS FLECHOIS



SEANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2018



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE JEUDI 22 FEVRIER à 18 heures 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des fêtes de OIZE, sous la présidence de Monsieur Guy-Michel CHAUVEAU, Président.

Etaients convoqués : Guy-Michel CHAUVEAU, Laurent HUBERT, Gwénaél de SAGAZAN, Carine MENAGE, Gérard BLANCHET, Véronique MENANT, Pierre HOUDAYER, Philippe BIAUD, Françoise FARCY, Ghislaine SOYER, Pierre BIHOREAU, Dominique DAVOINE, Michel LANGLOIS, Christophe LIBERT, Manuela GOUPIL, Cécile TESNIER, Michel LANDELLE, Gérard BIDAULT, Jean-Yves DENIS, Léa BRUNEAU, Christian JARIES, Stéphanie DRUELLE, Philippe DESLANDES, Nadine GRELET-CERTENAIS, Claude JAUNAY, Patricia METERREAU, Pierre RENAUD, Michèle JUGUIN-LALOYER, Nicolas CHAUVIN, Adeline COGNARD, Jean-Pierre GUICHON, Myriam PLARD, Abdelhadi MASLOH, Céline BOUILLOUD, Georges BITOT, Véronique MAUTOUCHE, Jean-Claude TRIHAN, Lucie DELAROCHE, Pascal DUQUESNE, Sylviane DELHOMMEAU, Jean-Pierre BOUCHER, Jean-Claude BOIZIAU, Julien GARNAVAULT, Didier PASSIN, Marie-Jo ROUAULT.

Date de convocation : 05/01/2018	<u>Absents excusés</u> :
Nbre de membres en exercice : 45	- Mme PLARD (pouvoir à M. LANGLOIS)
Nbre de membres présents : 34	- Mme BOUILLOUD (pouvoir à Mme METERREAU)
Nbre d'absents : 11	- M. BOUCHER (pouvoir à Mme DELHOMMEAU)
Nbre de pouvoirs : 3	- Mme BRUNEAU
Nbre de votants : 37	- Mme DRUELLE
	- M. DESLANDES
	- Mme COGNARD
	- M. MASLOH
	- Mme MAUTOUCHE
	- Mme DELAROCHE
	- M. DUQUESNE
Monsieur Julien GARNAVAULT, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

DELIBERATION N° DAG180222D009

**OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL –
EXTENSION DU PERIMETRE D'ELABORATION**

Par délibération n°DAG160922D002 du 22 septembre 2016, et conformément au code de l'urbanisme, la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLU-i H).

Par arrêtés préfectoraux du 13 juillet 2017, les communes d'Oizé et de La Fontaine Saint-Martin ont intégré la Communauté de Communes du Pays Fléchois, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Bien que le périmètre de la CCPF soit élargi à ces deux communes, les objectifs poursuivis dans l'élaboration de ce PLU-i H restent les mêmes. Les modalités de collaboration avec les communes et de concertation avec la population seront appliquées sur ce nouveau périmètre.

Il est à noter également que les communes de Bazouges-sur-le-Loir et Cré-sur-Loir forment, depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune nouvelle de Bazouges-Cré sur Loir.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- Confirmer la prescription du PLU-i H sur le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, suite à son extension depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- Confirmer les objectifs poursuivis, tels que définis dans la délibération n°DAG160922D002 du 22 septembre 2016 ;
- Confirmer les modalités de concertation (définies dans la délibération n°DAG160922D003 du 22 septembre 2016) et de collaboration avec les communes (définies dans la délibération n° DAG160922D002 du 22 septembre 2016) de ce PLU-i H, en les appliquant sur le nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Pays Fléchois.

ADOpte A L'UNANIMITE

LE PRESIDENT,

M. Guy-Michel CHAUCHEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20180222-DAG180222D009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2018